

MINEURS

▶ PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU MINEUR.

- ▶ LE MINEUR DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE PERSONNE EXERÇANT L'AUTORITÉ PARENTALE.
- ▶ SEUL LE PARENT QUI DÉPOSE LA DEMANDE PEUT RÉCUPÉRER LE TITRE.
- ▶ PRISE D'EMPREINTE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 12 ANS (DÉPÔT + RETRAIT)

☐ VOTRE DOSSIER (OBLIGATOIRE)

- Complétez la pré-demande via le site ants.gouv.fr (France Titres)
 - Imprimez le récépissé ou relevez le n° de la pré-demande.
- Accompagnement possible : ● Sous-préfecture d'Oloron, 7 rue de la Poste
● Maison France Service, 10 rue Pablo Picasso, Pôle des Pyrénées

☐ LA CARTE D'IDENTITÉ OU LE PASSEPORT DU MINEUR + TITRE D'IDENTITÉ DU REPRESENTANT LÉGAL PRÉSENT LORS DU RDV

NON-PRÉSENTATION DE L'ANCIENNE CARTE D'IDENTITÉ :

→ **PERTE** : Fournir timbre fiscal de 25 €
+ déclaration de perte (à compléter en Mairie)

→ **VOL** : Fournir timbre fiscal de 25 €
+ déclaration de vol (délivrée par la Gendarmerie)

☐ UN TIMBRE FISCAL (uniquement pour le passeport)

- ▶ 42 €, si le mineur a **plus de 15 ans**
- ▶ 17 €, si le mineur a **moins de 15 ans**

☐ 1 ACTE DE NAISSANCE original, copie intégrale, de moins de 3 mois **Sauf si la commune de naissance est reliée à COMEDEC (acte dématérialisé)**

☐ 1 PHOTO D'IDENTITÉ **DE MOINS DE 6 MOIS** Protégez vos photos : ☹trombone → PHOTO DÉJÀ UTILISÉE → REJET DE DOSSIER PAR LA PRÉFECTURE Photo parfaitement ressemblante, de face, tête nue, fond uni de couleur claire. **BOUCHE FERMÉE. PAS DE LUNETTES. OREILLES ET FRONT VISIBLES.** **NE PAS DÉCOUPER LES PHOTOS.**

☐ 1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE du représentant légal : **VERSION PAPIER** Facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance logement, avis d'imposition ou une taxe d'habitation (Valables 1 an).

▶ **Parents séparés SANS JUGEMENT**

- Attestation cosignée des parents justifiant la garde alternée mise en place, s'il y a lieu.
- C.N.I./Passeport valide et original des 2 parents
- Justificatif de domicile des 2 parents.

▶ **Parents séparés/divorcés AVEC JUGEMENT**

- Jugement de divorce.
- C.N.I./Passeport et original des 2 parents
- Justificatif de domicile des 2 parents.

POUR LE PASSEPORT

- Attestation du parent absent autorisant le dépôt d'une demande de titre d'identité pour un mineur.